

PROGRAMME

Maintien et Actualisation des Compétences SST

Maintenir ses compétences en secourisme et en prévention des risques



OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Mettre à jour ses compétences Sauveteur Secouriste du Travail pour intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en réactivant ses connaissances en matière de prévention dans son entreprise tout en tenant compte des éventuelles évolutions techniques du référentiel SST

Modalités pédagogiques

Durée 7h00 Soit 1 jour de formation



Pour résumer :

La formation MAC SST (Sauveteur Secouriste du Travail recyclage) permet de réactiver les compétences des salariés comme Sauveteur Secouriste du Travail. Elle se base sur le retour d'expérience de chaque apprenant, afin d'optimiser les pratiques et de se mettre à jour sur les compétences de secourisme et d'analyse de situation de travail.



Compétences visées :

- C1** Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail
- C2** Contribuer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise



Pédagogie :

Recueil des attentes pré-formation-Pédagogie ludique et applicative, expérimentations pratiques, jeux de rôles, applications concrètes
Pratique 70% / Théorie 30%



Modalités d'évaluation et de suivi :

Feuille d'émargement par demi-journée
Les critères d'évaluation sont définis par l'INRS, dans le référentiel de formation MAC SST (fiche individuelle de suivi et d'évaluation)
L'évaluation se déroule en 2 temps =pratique (secourir) et théorie (prévention)
Les stagiaires sont évalués de manière continue.
Evaluation selon la grille d'évaluation de l'INRS.
Auto-évaluation pré et post formation.



Documentation :

Remise Aide-Mémoire SST (support INRS) à chaque apprenant en fin de formation validée.

Prérequis :

Être titulaire du certificat Acteur SST en cours de validité

Public :

Inter entreprise

Tout salarié souhaitant maintenir ses compétences SST

Organisation :

En présentiel

4 apprenants minimum
10 apprenants maximum

Intervenant :

Formateur SST certifié et habilité par l'INRS

Validation de la formation :

Délivrance d'un nouveau certificat de Sauveteur Secouriste du Travail auprès des participants ayant :

- Participé à la totalité de la formation
- Satisfait à l'ensemble des épreuves certificatives (sinon délivrance d'une attestation de présence de formation uniquement)

Certificat valable 24 mois et pourra être renouvelé sous réserve d'avoir suivi et de réussite à cette même formation MAC SST.

Une attestation de formation, certificat de réalisation et attestation de présence seront délivrées en fin de formation.



Personnes en situation de handicap :

Nos formations s'inscrivent dans une politique globale d'insertion et d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder aux apprentissages et développer leur potentiel et compétences.

C'est pourquoi, si vous êtes dans cette situation, nous vous invitons à nous communiquer vos besoins en termes d'accessibilité.

Contact Référent Handicap : Virginie ROSINSKI 06.64.86.63.62 ou virginie.rosinski54@gmail.com

CONTENU :

1-Poursuivre sa participation à la démarche de prévention

Revoir le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail
Faire le point sur les avancées individuelles et collectives
Réactiver son potentiel d'action

2-Poursuivre l'évaluation des risques professionnels

Revoir le processus des risques professionnels
Réviser les différents risques professionnels de son secteur d'activité
Partager ses repérages de situations de travail à risque
Revoir les outils de recherche d'améliorations préventives

3-Réaliser une protection adaptée et examiner la victime

Identifier et supprimer le danger
Les dégagements d'urgence
Les différents messages d'alerte aux populations
Détecter une urgence vitale

4-Alerter et faire alerter

L'alerte en entreprise et en dehors
La transmission de l'alerte

5-Secourir la victime de manière appropriée

Revoir la conduite à tenir face à une victime qui saigne abondamment
Revoir la conduite à tenir face à une victime face à une victime qui s'étouffe
Revoir la conduite à tenir face à une victime face à une victime qui ne répond pas et ne respire pas
Revoir la conduite à tenir face à une victime qui ne répond pas mais respire
Revoir la conduite à tenir face à un malaise
Revoir la conduite à tenir face à une brûlure
Revoir la conduite à tenir face à une douleur empêchant certains mouvements
Revoir la conduite à tenir face à des plaies qui ne saignent pas abondamment et des hémorragies externes particulières

6-Epreuves certificatives selon la grille de certification de l'INRS

Questions autour de la prévention/protection
Cas concrets simulés (protection/alerte/secours)

L'employeur a l'obligation légale de fournir une formation adéquate à ses employés pour s'assurer qu'ils peuvent effectuer leurs tâches en toute sécurité.

Cette obligation est définie dans l'article L4121-1 du Code du Travail.

De plus, l'employeur doit prévoir l'organisation des secours en mettant en place des protocoles d'urgence (secouriste...)

Cette obligation est définie dans l'article R4224-14 du Code du Travail et cette formation est une composante essentielle pour l'organisation des secours.

Ainsi cette formation Sauveteur Secouriste du Travail est l'un des moyens pour l'employeur de répondre à cette obligation

Nous nous efforçons de répondre à chaque demande spécifique afin de garantir une expérience d'apprentissage inclusive et enrichissante pour tous.

C'est pourquoi la formation peut être adaptée : elle dépend des profils et des secteurs d'activité professionnels

COMPLÉMENT D'INFORMATION : Nous sommes disponibles par mail ou contact téléphonique

Un formulaire contact est également disponible sur notre site Web : www.pspformation-lorraine.fr

Pour toute demande complémentaire, une réponse sera apportée dans un délai de 48h.